**COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021**

L’an deux mil vingt et un le 06 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Christophe BAGUET.

Etaient présents : Laurent BACH, Christelle LESCAT, Caroline MARX, Martial QUINTON, Caroline PETEAU, Isabelle DAVEAU, Laurence DUFIET, Anne-Elisabeth BOURGUIGNON, Victor LOPES, Franck LAUGIER, Virginie DECAT, et Jacques BACH.

Absent excusé Maurice DECAT qui a donné pouvoir à Virginie DECAT

Absent : Harold MAXIMO

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Laurence DUFIET.

**1/ Vote du compte de gestion M14 - 2020**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Christophe Baguet,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2020 lors de la même séance du conseil municipal,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l’exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l’exactitude des comptes,

1° STATUANT sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° STATUANT sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° STATUANT sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare, à l’unanimité que le compte de gestion pour l'exercice 2020 dressé par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n’appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

**2/ Vote du compte administratif M14 – 2020**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Laurence DUFIET, Adjoint au Maire, le Maire ayant quitté la salle pour ne pas prendre part au vote, délibérant sur le compte administratif de l’exercice 2020, après s’être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l’exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| Section de fonctionnement | Recettes | 837 863,04 € |
|  | Dépenses | 789 862,37 € |
|  | Résultat exercice | 48 000,67 € |
| Section d’investissement | Recettes | 335 800,61 € |
|  | Dépenses | 131 366,71 € |
|  | Résultat exercice | 1. 433,90 € |
| Report 2019 | Fonctionnement | 200 812,06 € |
|  | Investissement | 16 431,80 € |
| Résultat de clôture | Fonctionnement | 248 812,73 € |
|  | Investissement | 220 865,70 € |

2°) Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au rapport à nouveau, au résultat de fonctionnement de l’exercice et au fonds de roulement du bilan d’entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) Vote et arrête à l’unanimité les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**3/ Affectation du résultat 2021**

Après avoir détaillé les comptes M14-2020 et le montant des restes à réaliser, le Maire propose au Conseil municipal d’affecter 197 499,71 euros comme résultat M14-2020.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal vote à l’unanimité l’affectation du résultat M14-2020.

**4/ Vote des taxes directes locales**

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l’unanimité, de maintenir les taux d’imposition de 2020 pour les taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière (bâti) 37,71 % (dont 18% de part départementale suite à la réforme de la taxe d’habitation soit 19,71% de part communale)

- Taxe foncière (non bâti) 45.00 %

**5/ Budget Primitif 2021 – M 14**

Après avoir entendu le projet de Budget Primitif 2021 – M 14 présenté par Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote, à la majorité (contre : 1 Mme PETEAU ; abstention : 0 ; pour : 13) le Budget Primitif 2021 – M 14 présenté par Monsieur le Maire :

Par chapitre en section de fonctionnement qui s’équilibre à 946 857,71 €

Par chapitre en section d’investissement qui s’équilibre à 547 566,93 €

**6/ Affaires diverses**

Franck LAUGIER informe le conseil municipal que le SEMEA peut fournir aux communes qui en font la demande, des kits de prélèvement afin de veiller à la qualité de l’eau de la rivière Ecole.

Plus rien n’étant à l’ordre du jour la séance est levée à 21 heures 50.